



**LES ACQUISITIONS DE TERRES
A GRANDE ECHELLE AU SENEGAL**

DESCRIPTION D'UN NOUVEAU PHENOMENE

**RAPPORT DE
RECHERCHE**

MAI
2011

Etude réalisée par Iba Mar Faye, avec l'appui d'Amel Benkahla, Oussouby Touré, Sidy Seck et Cheikh Oumar Ba (IPAR)

Référence pour citation :

Faye I.M., Benkahla A., Touré O., Seck S.M., Ba C.O., 2011, Les acquisitions de terres à grande échelle au Sénégal : description d'un nouveau phénomène, Initiative Prospective Agricole et Rurale, 45 pages

Photo de couverture : Associated Press, le 06.02.2011

1	Introduction	4
2	Méthodologie	5
2.1	Cadrage théorique et objectifs de l'étude	5
2.2	Approche méthodologique.....	5
3	Etat des lieux des acquisitions de terres à grande échelle.....	6
3.1	Contexte de la gestion foncière au Sénégal	7
3.2	Affectations à des personnes de nationalité étrangère	8
3.3	Affectations à des nationaux non résidents des communautés rurales.....	9
3.4	Synthèse de l'état des lieux	14
3.5	Conclusion partielle de l'état des lieux.....	19
4	Etudes de cas dans la vallée du fleuve Sénégal	20
4.1	Un dispositif de recherche partenarial	20
4.2	Des situations contrastées selon les zones étudiées.....	21
4.3	Profil des entreprises agricoles bénéficiaires des ATGE	22
4.4	Conclusion partielle sur les études de cas	29
5	Conclusion et perspectives	30
	Bibliographie	32
	Annexe 1 : articles de presse consultés pour la revue documentaire	34
	Annexe 2 : Liste des principaux sites Internet visités	44
	Annexe 3 : Liste des personnes enquêtées	45

Avec la crise alimentaire mondiale et l'augmentation des besoins en énergies renouvelables, des Etats et investisseurs nationaux et internationaux se sont portés acquéreurs de vastes superficies dans les pays en développement. Ce phénomène récent a pris une ampleur considérable en quelques années, comme le souligne le rapport de la Banque Mondiale paru en 2010 qui souligne que les transactions sur les terres agricoles ont porté en 2009 sur 45 millions d'hectares, soit 10 fois plus que ce qui a été enregistré en moyenne dans le courant de la décennie passée.

Dans un pays comme le Sénégal, ce phénomène est devenu une réalité repérable dans plusieurs communautés rurales, notamment dans les zones ayant le potentiel agro-physique le plus élevé. Ces acquisitions de terres à grande échelle semblent être largement encouragées par certains programmes initiés par l'Etat depuis 2006. Le plan REVA (Retour Vers l'Agriculture), la GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance) et le programme biocarburants ont ainsi été des éléments stimulateurs de ce qu'on peut appeler « la ruée vers les terres agricoles ». L'analyse de l'ampleur réelle de ce phénomène et des modalités selon lesquelles ces transactions foncières à grande échelle se réalisent constituent l'objet principal de la présente étude. A cet effet, les objectifs poursuivis sont les suivants : (i) réaliser un état des lieux des transactions à grande échelle au Sénégal sur la base des informations disponibles ; (ii) analyser les stratégies développées par les opérateurs impliqués dans ces acquisitions à partir de quelques études de cas ; et (iii) définir de nouvelles perspectives en termes d'action et de recherche face à ce nouveau phénomène.

Nous présentons dans la première partie de cette étude les résultats issus d'un travail d'analyse documentaire et de contextualisation des informations disponibles. Nous analysons ensuite les stratégies mises en œuvre par les acteurs concernés, en nous appuyant sur quelques études de cas. Nous esquissons dans la dernière partie les perspectives et les orientations nouvelles de ce travail.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 CADRAGE THÉORIQUE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le présent travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche dans le domaine des sciences sociales et comme tel, il s'appuie sur un corpus théorique qui définit ses orientations. Les outils et méthodes utilisés pour cette analyse sont issus des approches développées en sociologie rurale.

Cette recherche s'est fixé deux objectifs majeurs :

- Analyser de manière quantitative l'ampleur des transactions foncières : nombre, superficies concernées, etc. ;
- Identifier les personnes ou entreprises bénéficiaires de ces affectations et analyser les stratégies d'accès et d'appropriation foncière qu'elles ont pu développer.

2.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie choisie pour conduire cette étude a été réajustée, en raison des difficultés à faire remonter les informations du terrain. Le dispositif initialement envisagé qui s'appuie sur les CLCOP (Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs) n'a pu être rendu opérationnel. Par conséquent, la démarche méthodologique a été revue et structurée en plusieurs étapes :

- Revue documentaire exhaustive sur les transactions foncières à grande échelle en exploitant les informations relayées par la presse nationale et les études menées par les ONG et organisations paysannes ;
- Entretiens exploratoires ciblant des leaders paysans, des responsables d'organisations de producteurs et d'autres personnes ressources ;
- Enquête plus approfondie dans un échantillon de collectivités locales (sélectionnées sur la base des informations fournies par la revue documentaire et les entretiens exploratoires) ;

- Analyse des données collectées et restitution auprès des acteurs concernés (organisations de producteurs, services de l'Etat, organisations de la société civile, experts, etc.)

Cette étude a été réalisée entre le mois de juin et décembre 2010. La liste des personnes enquêtées est disponible en annexe.

3 ETAT DES LIEUX DES ACQUISITIONS DE TERRES À GRANDE ÉCHELLE

3.1 CONTEXTE DE LA GESTION FONCIÈRE AU SÉNÉGAL

La gestion foncière au Sénégal est régie depuis 1964 par la loi sur le domaine national¹ (LDN) qui a instauré le régime de la domanialité des terres, en reversant des terres (terres non immatriculées ou ne faisant pas l'objet d'une procédure en cours) dans le domaine de l'Etat. La gestion des terres du domaine national a ensuite été confiée aux communautés rurales qui sont chargées d'affecter les terres aux résidents qui en sont demandeurs.

En théorie, la LDN a institué une rupture avec le mode de gestion traditionnel des terres qui confie les prérogatives de matière de gestion foncière aux chefs coutumiers. Dans les faits, cette gestion coutumière n'a pas été totalement abandonnée dans certaines zones où les populations se réfèrent encore prioritairement au droit coutumier.

Bien que la loi sur le domaine national ne prévoie l'affectation de terres qu'aux résidents des communautés rurales, l'affectation de terres à des personnes étrangères aux communautés rurales est un phénomène courant en milieu rural. L'analyse documentaire que nous avons réalisée révèle que cette pratique est plus fréquente dans les régions de Saint-Louis, Kolda, Kédougou et Thiès. Les étrangers bénéficiaires de ces affectations sont des investisseurs de nationalité étrangère ou opérateurs nationaux non résidents (investisseurs privés, autorités étatiques, religieuses ou militaires, etc.).

Pour présenter les affectations recensées à

Encadré 1 : une loi sur le domaine national peu connue et mal appliquée

La loi sur le domaine national permet aux producteurs de disposer de droits d'affectation sous deux conditions : (i) les bénéficiaires des affectations doivent résider dans les communautés rurales et (ii) les terres affectées doivent effectivement être mises en valeur, sans quoi elles peuvent être désaffectées par la communauté rurale.

Cependant, force est de constater que la loi n'est pas respectée pour plusieurs raisons : (i) elle n'a jamais fait l'objet des précisions qui auraient permis sa bonne application ; (ii) elle n'a jamais été totalement acceptée par les populations qui se sont senties dépossédées de leurs droits coutumiers ; et (iii) les communautés rurales n'ont pas été dotées des ressources humaines et financières, ni d'outils pouvant permettre une bonne gestion foncière.

¹ Loi 64-46 du 16 juin 1964

travers la revue documentaire, nous distinguons : (i) celles réalisées au profit de personnes de nationalité étrangère ; et (ii) les affectations réalisées au profit d'acteurs nationaux.

3.2 AFFECTATIONS À DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

3.2.1 UNE MAJORITÉ DE PROJETS AGRICOLES ET TOURISTIQUES

Ces affectations concernent pour l'essentiel les régions de Saint-Louis et de Kédougou. Elles sont pour la plupart liées à des projets agricoles ou à des aménagements touristiques. En ce qui concerne la région de Kédougou, l'affectation la plus importante est celle qui est faite au profit du Linka initié par un investisseur privé espagnol. Ce dernier a été attributaire de 80 000 ha dans les communautés rurales de Saraya, Tombronkoto et Bandafassi. Le projet Linka a pour objectif de construire un parc d'attraction animalier et un hôtel de grand standing dans les collines qui représentent le prolongement des contreforts du Fouta Djallon. Cette affectation pose problème dans la mesure où le site concerné est une zone fertile exploitée par les populations locales qui y pratiquent l'agriculture.

3.2.2 LA RÉGION DE SAINT-LOUIS LA PLUS CIBLÉE

Dans la région de Saint Louis, ce sont surtout les communautés rurales de Mbane et de Ross-Béthio qui ont été concernées par les affectations de terres à des personnes de nationalité étrangère. C'est ainsi que 40 000 ha de terres ont été attribués à un milliardaire nigérian pour la plantation de la canne à sucre. Une société originaire du Moyen Orient dénommée Afrinvest, en collaboration avec un sénégalais ancien

Encadré 2 : La ruée des investisseurs étrangers pour la production de biocarburants

Le Gouvernement du Sénégal a lancé en 2007 le programme biocarburant qui vise à promouvoir la culture du *Jatropha curcas*. Le développement des biocarburants est perçu comme une opportunité de trouver un substitut au pétrole et de développer des projets agro-industriels de grande ampleur générateurs d'emplois. L'ambition du programme biocarburant est de porter à 320 000 ha les superficies réservées à la culture du *Jatropha curcas* à l'horizon 2020.

Ministre de l'énergie, a également obtenu dans la même zone 5 000 ha pour l'exploitation de biocarburants.

En association avec un riche homme d'affaire sénégalais, l'Arabie Saoudite souhaite disposer de 100 000 ha de terres dans différentes zones du Sénégal pour y implanter des fermes

fourragères. Selon Mohamed Gueye², ce projet saoudien d'accès à la terre est « *fortement soutenu par de hauts responsables de l'Etat, qui ont même souhaité une plus grande implication des banques locales. Il semblerait que les promoteurs aient déjà obtenu plusieurs milliers d'hectares dans la région de Kolda, au Sud du pays* ».

Dans la vallée du fleuve Sénégal, le groupe Foras³ convoiterait 100 000 ha pour la production de riz (projet Agroglobe). D'après les informations fournies par l'ONG Grain⁴, le groupe Foras attendrait l'attribution d'une première tranche de 5 000 hectares par le Gouvernement du Sénégal avant d'entreprendre des études de faisabilité complémentaires sur l'ensemble du projet.

Un rapport daté de mai 2009 mis en ligne du le site de l'ONG Grain fait également mention d'un projet de production d'un million de tonnes de riz paddy dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce projet prévoit de réhabiliter 14 200 ha et de réaliser de nouveaux aménagements sur une superficie de 52 200 ha dans les départements de Dagana, Podor, Matam et Bakel. Ces périmètres comprendraient de grandes parcelles d'une superficie allant de 500 à 2 000 ha qui seraient par conséquent inaccessibles pour les populations locales.

3.3 AFFECTATIONS À DES NATIONAUX NON RESIDENTS DES COMMUNAUTÉS RURALES

Ce deuxième type d'affectations concerne des privés nationaux qui appartiennent à l'élite politique, religieuse, militaire, etc.) ou qui font partie de la clientèle du parti politique au pouvoir. La plupart de ces affectations sont effectuées dans le cadre des programmes impulsés par le chef de l'Etat (Plan REVA, GOANA et programme biocarburants).

² Gueye. M (chef « desk » économie au journal sénégalais Le quotidien), In « Défis sud» numéro 89- Bimestriel, juin-juillet 2009, P 16.

³ Le groupe Foras a comme principaux actionnaires la Banque islamique de développement et plusieurs investisseurs privés d'Arabie Saoudite et d'autres pays du Golfe.

⁴ www.grain.org

3.3.1 DES AFFECTATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA GOANA

La région la plus concernée par ces attributions est celle de Saint-Louis. Cette situation est liée au fait qu'une grande partie des objectifs visés pour la GOANA devait se réaliser dans la vallée du fleuve Sénégal. A titre d'exemple, sur les 500 000 tonnes de riz dont la production est prévue dans le cadre de la GOANA, 360 000 tonnes devaient l'être dans la région de Saint-Louis.

Ainsi, 42 000 ha de terres (dont 36 000 destinées à la riziculture et à la polyculture et 6 000 ha à l'exploitation de biocarburants) ont été affectés dans la région de Saint-Louis pour la réalisation des objectifs de la GOANA. Ces attributions ont surtout été faites dans les communautés rurales de Ross-Béthio, de Mbane et de Diama.

Dans la communauté rurale de Mbane, de vastes surfaces ont été attribuées à des

Encadré 3 : Le slogan de la GOANA

La GOANA a été lancée en 2008 par le chef de l'Etat dans le contexte de la crise alimentaire. Celui-ci a invité tout sénégalais qui le peut à cultiver la terre, afin de relever le défi alimentaire du pays.

Le Président Wade a ainsi élaboré en 2008 une circulaire qui invite chacune des communautés rurales du pays à mettre une superficie de 1.000 hectares à la disposition de ce programme. Il a été spécifié qu'il fallait prioritairement accorder la terre à ceux qui en avaient les moyens, ouvrant ainsi la voie à des attributions massives au bénéfice de dignitaires politiques et religieux.

personnalités de l'Etat, des hauts gradés de l'armée, des investisseurs privés et des sociétés multinationales. Dans cette localité, 232 208 ha ont ainsi été attribués alors qu'en réalité la superficie de la communauté rurale ne dépasse pas 190 600 (toutes catégories de terres confondues). Selon le Président de la Communauté Rurale de Mbane, « *on a distribué plus de terres dans la communauté rurale que celles disponibles dans toute la vallée du fleuve* ». La cartographie parcellaire réalisée dans le cadre du Programme d'Appui aux Communautés Rurales⁵ (PACR) montre que certaines parcelles ont fait l'objet d'affectations multiples.

Dans la région de Saint-Louis, 5 000 ha de terres ont été attribués dans la communauté rurale de Ross-Béthio à des investisseurs privés. C'est aussi le cas dans la communauté rurale de Diama où il a été question de déclasser 1 800 ha sur les 2 290 ha de la forêt classée pour les affecter à des investisseurs privés.

⁵ Programme financé par l'Agence Française de Développement (2009-2012)

3.3.2 DES AFFECTATIONS RÉALISÉES AU PROFIT DES HAUTS CADRES DE L'ETAT

Lors du lancement de la GOANA, le Président de la République avait déclaré que : « *Les Ministres, les hauts fonctionnaires, les directeurs et cadres de société sont invités à cultiver au moins 20 hectares et le plafond n'est pas limité* ». Ainsi, la GOANA a suscité une forte ruée vers les terres agricoles. Des attributions massives des terres des communautés rurales ont été faites à des personnes étrangères à ces terroirs (Ministres et autres fonctionnaires de l'Etat).

A titre d'exemple, le Ministre de la jeunesse et des sports a été attributaire de 20 ha de terres à Diannah, dans la communauté rurale de Kafountine. A Ngom-Ngom dans le département de Bambey, le Centre National de Recherche Agricole de l'ISRA a affecté 100 ha à la mutuelle de femmes dénommée « la calebasse du développement » à laquelle appartient une Ministre. D'autres Ministres de la république, sénateurs, élus et autorités militaires ont été cités parmi les attributaires de terres dans la zone de Mbane. Les jeunes de Ndiass qui avaient un projet maraîcher dans le périmètre de Beuth affirment avoir perdu leurs terres au profit de quatre Ministres du Gouvernement. Les populations de Keur Mousseu affirment que des Ministres, hauts fonctionnaires de l'Etat et des investisseurs privés ont bénéficié d'affectations de terres pour aménager des vergers dans leurs terroirs.

3.3.3 DES AFFECTATIONS RÉALISÉES AUSSI AU PROFIT DES AUTORITES RELIGIEUSES

A l'instar des Ministres et autres investisseurs privés, les chefs religieux musulmans sont également d'importants bénéficiaires des terres des communautés rurales du Sénégal. Dans les forêts classées de Pout et de Thiès, 10 000 ha de terres ont été attribués par un décret signé du Président Abdoulaye Wade au khalife général des mourides et à celui des Tidjanes. Le premier a été attributaire de 9 000 ha et le second a obtenu 1 000 ha. A Bayé dans la communauté rurale de Tasset, 125 ha de terres ont été attribués au khalife général des Baye Fall. A Dioulacolon, le conseil rural a refusé de satisfaire une demande d'affectation de 100 ha introduite par la communauté mouride.

De manière générale, les élus des communautés rurales ont eu du mal à faire face aux demandes engendrées par la GOANA. Ce fait est reflété par le témoignage d'un président de communauté rurale qui affirme : « *avec le lancement de la Grande Offensive Agricole pour la*

Nourriture et l'Abondance, nous avons reçu énormément de demandes de personnes d'ici et d'ailleurs qui sollicitent l'octroi de terres ». Au sujet de ces multiples demandes, l'interlocuteur soupçonne « un détournement d'objectifs ». « Pour la majeure partie des cas, dit-il, ce sont des personnes qui veulent profiter de l'euphorie créée par la GOANA pour avoir des terres et les utiliser à d'autres fins. Certains ne comptent même pas exploiter les terres qu'ils demandent parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires».

Le Plan REVA a également été le prétexte d'affectations de terres dans plusieurs communautés rurales du Sénégal. Des superficies importantes de terres ont été aménagées dans le cadre de l'exécution du Plan REVA. Dans son programme 2008-2009, l'Agence Nationale du Plan REVA avait pour objectif de réaliser 18 pôles d'émergence agricoles (PEA) dans les régions de Matam, Thiès, Kaolack et Saint Louis. Des pôles ont été créés à Nguékokh, Tivaouane peulh, Kiréne, Djilakh, Darou Ndoye, Nguélou (Fatick), Pakatiar (Kaolack), Kandia Kamaka (Casamance), Kafes (Ziguinchor), Djilor, Pointe Sarén (Mbour). D'autres PEA sont encore prévus. Cependant, les données disponibles ne permettent pas de décrire le profil des attributaires concernés.

Logée dans une cuvette arrosée par les eaux de la rivière Kayanga et située dans une zone pluvieuse, le bassin de l'Anambé a accueilli un programme du plan REVA sur 2 000 ha qui sont destinés à la riziculture.

L'installation des PEA n'a pas manqué de susciter des problèmes fonciers. Face à cette situation, l'ANREVA a initié l'aménagement en milieu rural de domaines agricoles partagés (DAP) sur le modèle des zones d'aménagement concertées (ZAC) qui existent dans l'espace urbain. Toutes les régions du Sénégal disposant de potentiel en terres irrigables sont concernées par ces DAP. Selon le directeur de l'ANREVA, « les évaluations existantes ont permis d'estimer ce potentiel à près de 500.000 hectares dont 240.000 ha dans la région du fleuve Sénégal, 100.000 ha dans la zone du fleuve Gambie, 20.000 ha dans le bassin de l'Anambé, 50.000 ha dans la zone du lac de Guiers et plus de 100.000 ha par l'exploitation des eaux souterraines »⁶.

⁶ Soleil du 23 Août 2008

Les sites ciblés se trouvent dans la vallée du fleuve Sénégal avec plus 10 000 hectares disponibles dans la zone de Ndiakhar, la grande côte, la zone de Mbour, les départements de Kaffrine et de Nioro avec leurs vastes étendues de terres cultivables, la zone sylvo-pastorale, notamment les départements de Linguère et de Louga, la zone de Keur Momar Sarr rattachée au potentiel hydraulique du lac de Guiers, la zone des terres neuves dans le département de Tambacounda et la zone Sud caractérisée par des terres très riches et la possibilité de mobiliser les eaux souterraines.

De l'avis du directeur de l'Agence Nationale du Plan REVA, l'Etat ne peut pas rencontrer de difficultés pour trouver des terres destinées à abriter les projets agricoles « *compte tenu du potentiel important du Sénégal en terre agricole estimé à 3,8 millions d'hectares de terres cultivables ; ce qui correspond à 385 ha de disponibles pour 1.000 habitants contre une moyenne mondiale de 86 ha pour 1.000 habitants* »⁷.

Concernant le programme des biocarburants, il avait été prévu de consacrer 50 000 hectares pour l'exploitation de plantes oléagineuses ou végétales, principalement le Jatropha ou le Ricin dans la vallée du fleuve et dans la zone de Gouloumbou (Tambacounda).

⁷ Ibid,

3.4 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

3.4.1 ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA REVUE DOCUMENTAIRE

Cette revue documentaire montre que la zone de la vallée du fleuve Sénégal (Ross-Béthio et Mbane) est la plus touchée aussi bien par les attributions de terres à des investisseurs étrangers que par l'affectation à des responsables de l'Etat et aux investisseurs privés nationaux. C'est pourquoi nous avons décidé de privilégier la réalisation d'une étude de cas dans la vallée du fleuve Sénégal, plus précisément dans la communauté rurale de Ross-Béthio⁸.

La revue documentaire met en exergue aussi l'intérêt (dans une phase ultérieure de ce programme) de collecter des informations plus précises concernant les attributions de terres dans le bassin de l'Anambé (surtout par rapport au Plan REVA) ou dans la région du Sénégal oriental (le projet Linka) afin d'y réaliser une autre étude de cas. Cela permettrait de diversifier les zones agro-écologiques et d'appréhender les stratégies développées par des acteurs qui se trouvent dans des situations différentes.

3.4.2 SYNTHÈSE ET CONFRONTATION DES RÉSULTATS AVEC D'AUTRES ÉTUDES

Sur la base de cette revue et d'autres informations complémentaires obtenues auprès (i) de structures comme ActionAid, Enda Pronat et Hub rural et (ii) des organisations de producteurs comme le CNCR et la FONGS, nous avons dressé des tableaux récapitulatifs qui présentent les données existantes sur les transactions foncières (cf. tableau 1).

⁸ Le cas de la communauté rurale de Mbane a en effet déjà été largement documenté.

Tableau 1 : Attributions foncières au profit de nationaux ne résidant pas dans les communautés rurales concernées

Régions	Localités	Mode d'accès	Attributaires	Superficie (en ha)	Motifs	Sources
Saint-Louis	Ross Béthio	CR	Privés	5 000	Agriculture	Presse
	Diam (F.C)	Etat	Privés	1800	Agriculture	
	Mbane	CR	Privés/Autorités	212 208	GOANA	Actionaid
	Mbane			20 000	Jatropha	
Ziguinchor	Kafountine	CR	Membre du Gouv	20	GOANA	Presse
Diourbel	Ngomngom	CNRA	Membre du Gouv	100	GOANA	Presse
Thiès	Pout (F.C)	Etat	Des autorités	10 000	Agriculture	Presse
	Tassète	CR	religieuses	125	Agriculture	
	Notto	Achat	Filili (50 000 FCFA/ha)			
Louga	K.M. Sarr		Gafari	100	Maraîchage Tomate/Cerise	FONGS
TOTAL				249 353		

Tableau 2 : Attributions de terres à des investisseurs étrangers et sociétés multinationales

Régions	Localités	Mode d'accès	Attributaires	Superficie (en ha)	Motifs	Sources
Saint-Louis	Ross béthio	CR	Privé Nigerian	40 000	C. à sucre	Presse
	Bokhal	CR	Afrinvest	5000	Jatropha	Actionaid
	Fass Ngom			5000	Jatropha	
	Gandon			5000	Jatropha	Actionaid
	Diam	CR	Privés	610	Agriculture	IPAR
Thiès	Nianing		Coopérative	100		Presse
	Beud Dieng		Inconnu	10 000		Actionaid
Kédougou	Ssaraya	CR	Privé espagnol	80 000	Tourisme	Presse
	Bandafassi	CR				
	Tombroukoto	CR				
Kolda	Coumbacara	Non précisé	Inconnu	600	Agriculture	Presse
	Koukané			10 000	Jatropha	Actionaid
Fatick	Ourour (Gossass)	Non précisé	Inconnu	700	Jatropha	Actionaid
Tambacounda	Neteboulou (et Missirah) Ndogo Babacar	Non précisé	Jatropha technology farm (Italie)	3000	Jatropha 50 000 ha en perspective	Presse
TOTAL				160 010		

Les ateliers locaux et régionaux organisés par la FONGS et le CNCR ont permis de recenser dans certaines communautés rurales des transactions foncières concernant à la fois des nationaux et des investisseurs étrangers.

Dans la région de Louga (zone de Keur Madaro), des urbains auraient acheté les terres pour des activités d'arboriculture et pour l'habitation. Dans cette même région, plusieurs privés sont attributaires de superficies comprises entre 4 et 5 ha dans le cadre de la GOANA. C'est la même chose dans la zone de Keur Allé-Lompoul où 4 000 ha ont été attribués à des investisseurs privés et des sociétés minières. Dans la communauté rurale de Thiénaba, des négociations sont en cours avec des investisseurs italiens pour la mise à leur disposition de 100 ha⁹. Dans la zone de Bargny, Sendou et Yenn, 10 000 ha seraient réservés à la société Dubai Diafsa.

La société norvégienne Agro–Africa chercherait à obtenir une concession de 200.000 ha, afin de développer la production de biocarburant dans la zone de Vélingara (Casamance). L'APIX accompagne des investisseurs saoudiens désireux d'obtenir 5 000 ha dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. La zone des Niayes connaît une dynamique foncière intense. Dans les Niayes Sud, on constate une forte implantation de grandes sociétés et de projets (FILFILI, entreprises agricoles, privés individuels, Université du futur, marché d'intérêt national, SODIDA 2, TROPICASEM, etc.). Dans les Niayes Centre, plusieurs terres ont été occupées dans le cadre de la GOANA et on note l'arrivée de nouveaux acteurs porteurs de projets divers : nouvelle capitale, société minière MDL, projet japonais de culture du sésame, etc. Au niveau des Niayes Nord, l'installation des hôtels et l'urbanisation croissante ont favorisé une forte spéculation foncière qui menace les intérêts des exploitants locaux.

⁹ Ces transactions se sont faites sur la base d'un million de francs CFA par hectare.

Figure 1 : Part des affectations destinées à des opérateurs nationaux ne résidant pas dans les communautés rurales concernées et à des investisseurs étrangers

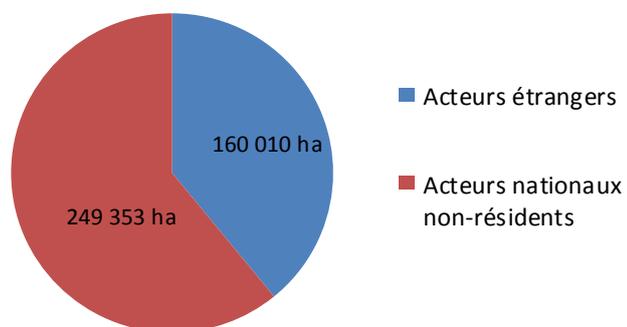


Figure 2 : Superficies attribuées (en ha) dans les affectations recensées dans le cadre de la revue documentaire

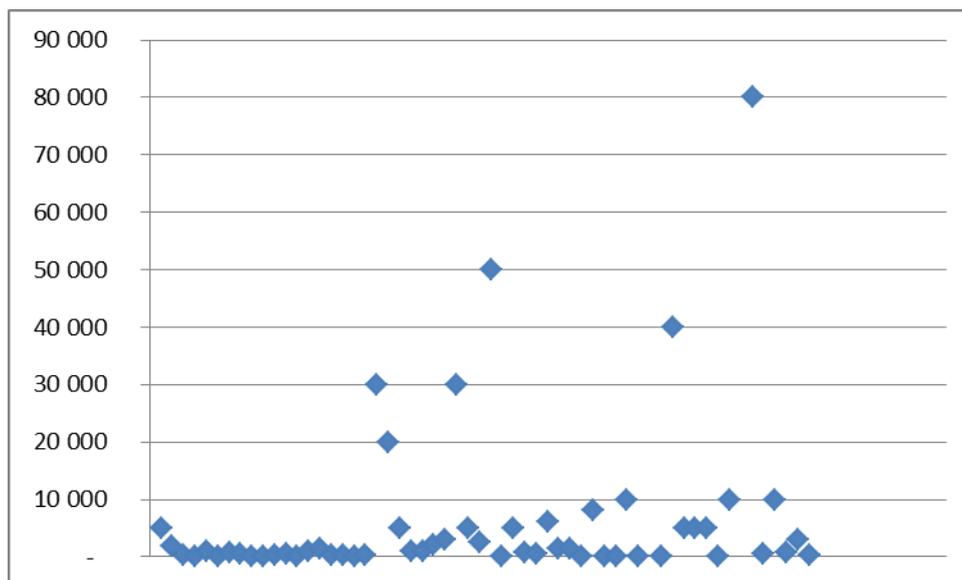


Figure 3 : localisation des affectations en fonction de la nationalité des bénéficiaires

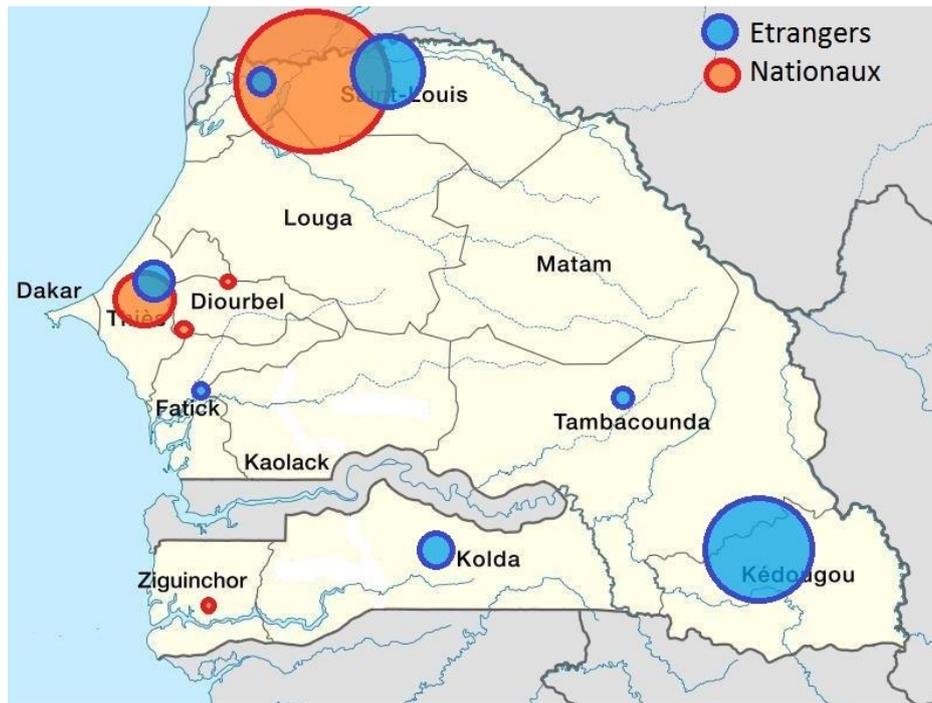
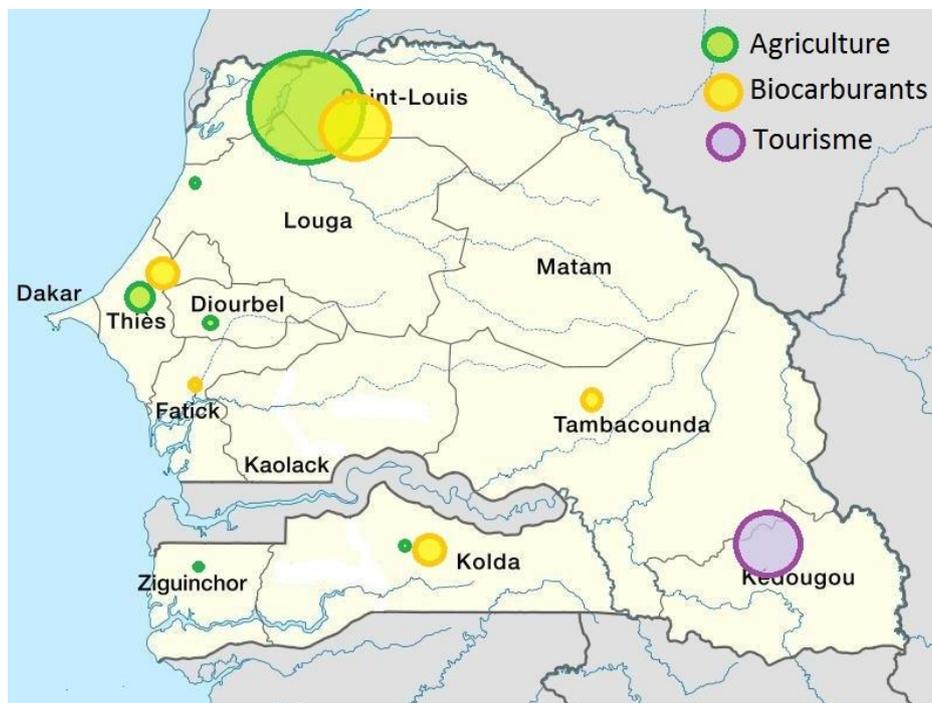


Figure 4 : localisation des affectations en fonction des secteurs d'activités ou des productions concernés



N.B. : Sur ces deux cartes, la taille des cercles est proportionnelle au total des surfaces attribuées dans chaque zone. Pour disposer des chiffres précis des superficies concernées, se reporter aux tableaux 1 et 2 page 15

3.5 CONCLUSION PARTIELLE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Cette revue documentaire a permis d'avoir des indications sur l'ampleur des transactions foncières à vaste échelle et d'élaborer une esquisse cartographique de ce phénomène. Elle nous informe sur les profils des acquéreurs, les surfaces attribuées et les types de projets à la base de ces acquisitions et, dans une moindre mesure, les réactions des populations résidant dans les collectivités locales concernées. On constate que les acquisitions à grande échelle effectuées touchent déjà plus de 400 000 ha, soit près de 30% des surfaces arables disponibles (estimées à 1 400 000 ha).

La revue comporte des limites liées au fait que les informations fournies par la presse sont souvent incomplètes et les projets d'affectation dont on fait état ne sont pas bien documentés. Il est par conséquent difficile de savoir s'il s'agit de simples projets d'affectations ou si les terres ont été effectivement attribuées aux demandeurs.

Toutefois, la diversité des sources d'informations a permis d'avoir des informations fiables sur quelques projets d'acquisitions de terres. C'est le cas des données collectées par ActionAid qui ont surtout permis de renseigner les acquisitions foncières à grande échelle concernant la production de biocarburants.

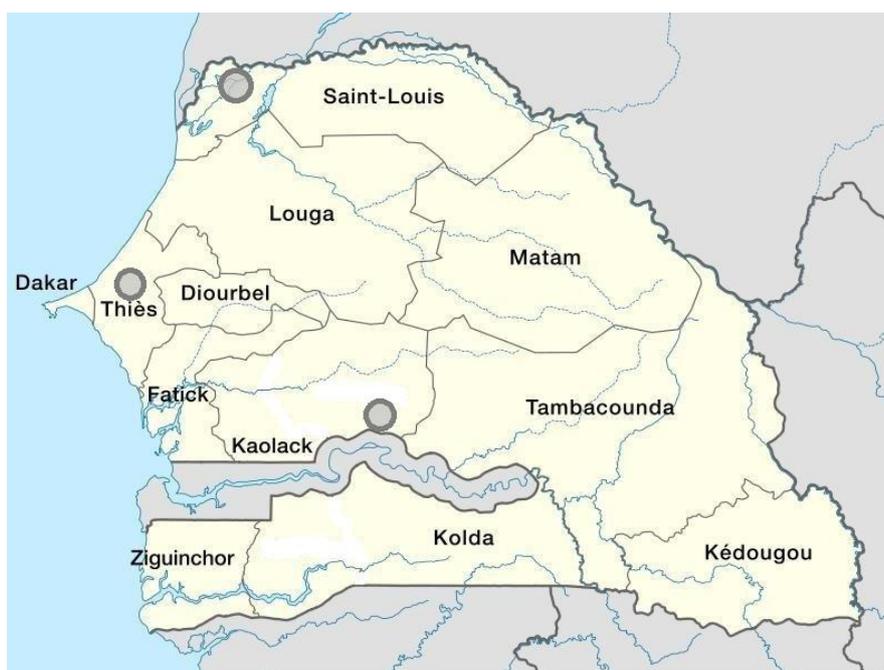
4 ETUDES DE CAS DANS LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL

4.1 UN DISPOSITIF DE RECHERCHE PARTENARIAL

Le travail de terrain a été mené dans le cadre d'une collaboration scientifique entre l'IPAR et le Centre d'études africaines de l'Université de Leiden/Utrecht (programme LANDac portant sur la gestion du foncier et la responsabilité des acteurs). Ce programme est complémentaire du travail réalisé par l'IPAR sur les questions d'acquisition de terres à grande échelle. Il concerne trois zones d'étude: (i) la communauté rurale de Kaymor (Saloum) ; (ii) la commune de Yoff (Dakar) ; et (iii) l'ex-communauté rurale de Ross-Béthio (découpée en 2008 en trois collectivités locales : les communautés rurales de Diama et Ngnith et la commune de Ross-Béthio).

Les équipes d'IPAR et du programme LANDac ont effectué des enquêtes dans les communautés rurales de Diama, de Ngnith et la commune de Ross-Béthio, ainsi que la communauté rurale de Kaymor. L'équipe de l'IPAR a en outre mené des enquêtes dans la communauté rurale de Darou khoudoss dans la zone des Niayes, compte tenu de la nature des enjeux fonciers dans cette zone.

Figure 5 : les trois zones d'études ciblées



Au niveau des communautés rurales, nous avons rencontré les élus, les représentants de l'Etat, les responsables du mouvement paysan, les agents techniques et des personnes ressources compétentes (cf. annexe 3).

4.2 DES SITUATIONS CONTRASTÉES SELON LES ZONES ÉTUDIÉES

4.2.1 DAROU KHOUDOSS, DES CONTRAINTES LIÉES A LA PÉRI-URBANISATION

La communauté rurale de Darou Khoudoss est confrontée à des questions foncières liées aux conflits entre collectivités locales pour le contrôle de l'espace péri-urbain. C'est surtout l'empiétement de la commune de Mboro sur les terroirs de la communauté rurale qui pose problème. Cette CR est d'ailleurs en négociation avec la commune de Mboro qui a introduit une demande d'affectation de 5 000 ha de terres pour des lotissements à usage d'habitation et pour l'aménagement d'espaces de service.

Toutefois, quelques cas d'acquisitions de terres à grande échelle sont mentionnés par les membres du mouvement paysan rencontrés, mais ces derniers ne sont pas en mesure de fournir des précisions sur ces transactions foncières (superficies, profil des acteurs, stratégies développées). Les populations déplorent la « boulimie foncière » des industries chimiques du Sénégal (ICS) qui se traduit par le déplacement de certains villages en raison de la progression du front minier des ICS. Le projet de création d'un ranch présidentiel qui devrait s'étendre sur 1 000 ha et les acquisitions de terres à grande échelle par des autorités religieuses sont également dénoncés par les interlocuteurs rencontrés par l'équipe.

4.2.2 KAYMOR, UN ESPACE FONCIER ENTIÈREMENT EXPLOITÉ

La communauté rurale de Kaymor n'est pratiquement pas concernée par les questions d'acquisition de terres à grande échelle. Cette communauté rurale ne dispose en effet plus de réserves foncières car toutes ses terres sont occupées et exploitées depuis longtemps par les familles autochtones. Kaymor n'a pas été en mesure de consacrer 1 000 ha aux activités prévues dans le cadre de la GOANA, conformément au vœu exprimé par le Président de la République. Dans cette CR, les problèmes fonciers tournent surtout autour de l'héritage au sein des familles et des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

4.2.3 ROSS-BÉTHIO, DES TERRES CONVOITÉES DANS LA ZONE IRRIGUÉE

Les terres irriguées de l'ex-communauté rurale de Ross Béthio ont toujours suscité des convoitises. En effet, avant le nouveau découpage administratif de la zone, la communauté rurale de Ross-Béthio avait affecté des terres à des investisseurs privés sénégalais et à des investisseurs étrangers. Déjà entre 1987 et 1998, le conseil rural de Ross Béthio avait affecté près de 30.000 ha de terres à quelque 790 bénéficiaires (d'Aquino, Seck et al, 2000). Cependant, ces affectations ne concerneraient pas la zone faisant aujourd'hui partie de la communauté rurale de Ngnith et par conséquent les questions d'acquisition de terres à grande échelle n'y sont presque pas d'actualité. Ces types d'acquisition ont lieu plus spécifiquement sur la zone comprise dans la communauté rurale de Diama. Les études de cas que nous avons menées ont permis de constater la présence d'entreprises agricoles créées par des investisseurs étrangers. Elles ont également permis de recueillir des informations sur le profil de ces acteurs, leurs stratégies d'accès à la terre, les activités qu'ils mènent et les rapports entre les investisseurs étrangers et les communautés locales.

4.3 PROFIL DES ENTREPRISES AGRICOLES BÉNÉFICIAIRES DES ATGE

4.3.1 CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES

Nous avons recensé deux entreprises agricoles créées par des investisseurs étrangers dans la communauté rurale de Diama : la société de culture légumière (SCL) et la société de tomate séchée (STS). Ces entreprises ont obtenu des affectations de terres à l'époque où la CR de Diama faisait partie de l'ancienne CR de Ross-Béthio. La SCL et la STS sont des entreprises franches d'exportation exonérées de TVA et de taxes douanières. La SCL est une entreprise autonome, tandis que la STS est une filiale d'une entreprise étrangère (sa maison mère, FORDALUIS, est basée à Forgia en Italie).

Tableau 3 : Caractéristiques des entreprises implantées dans la CR de Diama

Sociétés	Origine	Surface obtenue	Surface exploitée	Modes d'irrigation	Variétés cultivées	Destination des produits
SCL	France Maroc Angleterre	300 affectés 200 loués	500 ha	Goutte-à-goutte	Maïs doux	Angleterre
STS	Italie		110 ha	Goutte-à-goutte	Tomate	Italie

4.3.2 STRATÉGIES ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX TERRES

Il existe cinq modes principaux d'accès à la terre pour les investisseurs étrangers : (i) l'introduction d'une demande auprès du conseil rural ; (ii) la négociation directe avec les villages ; (iii) la combinaison des deux démarches ; (iv) la sollicitation de l'appui de l'Etat ; (v) la location de terres.

Même si ces entreprises exploitent des terres sablonneuses du *jeeri* (par opposition aux terres argileuses et riches du *walo*), elles sont implantées sur des sites stratégiques non loin du fleuve afin de réduire les coûts d'adduction et faciliter l'irrigation. Les porteurs de ces projets disposent d'un certain nombre d'atouts qui ont pu faciliter leur acquisitions de terres : (i) présence ancienne dans la zone et en milieu agricole ; (ii) capital relationnel important ; (iii) passage par l'APIX pour l'agrément du projet.

Les propos avancés par le PDG de la SCL montrent clairement que les acteurs concernés ont tendance à actionner plusieurs leviers complémentaires : « *dans un premier temps j'ai constaté qu'il y avait des terres disponibles, j'ai vu qu'il y avait la route tout près, l'électricité aussi était disponible et le fleuve n'est pas loin (...)* J'ai pris les choses à la base en allant voir directement les communautés villageoises. Puisqu'elles me connaissent déjà, une relation de

confiance s'est instaurée¹⁰ et les gens m'ont laissé implanter mon entreprise, ils m'ont donné des terres à Diama ».

Quant à la STS, Il est important de noter qu'au début, son directeur achetait et exportait la tomate cultivée par les producteurs locaux. C'est par la suite qu'il a changé de stratégie pour produire lui-même en vue de maximiser ses profits.

Un facteur important qui a facilité l'implantation de ces sociétés est lié au fait qu'une grande partie des terres sableuses et jadis cultivées sous pluies étaient peu ou pas exploitées par les populations locales pour des raisons liées à la sécheresse, à la baisse de la productivité des sols ou à un manque de moyens pour financer des équipements d'irrigation en goutte-à-goutte. C'est ce qui explique que le PDG de la SCL avance pour les terres qu'il exploite, qu'« *il n'y avait pas de pression foncière car personne ne s'y était installé* ».

L'absence de sécurisation foncière réelle a aussi parfois contribué à ces acquisitions car les familles qui déclarent disposer des droits sur ces terres ne les ont jamais régularisés. Aussi, leurs droits sont restés purement coutumiers. Cette situation met en exergue la question du financement de l'agriculture irriguée dans le Delta et des moyens d'investissement dont disposent les investisseurs étrangers, moyens qui manquent en revanche cruellement aux exploitants locaux. Par exemple, une entreprise telle que la SCL a investi jusqu'à 2,5 milliards de francs CFA et dispose de tracteurs et autres engins agricoles, de hangars, de motos pompes, de groupes électrogènes et de matériels d'irrigation. Un tel investissement n'est pas à la portée des petits producteurs et des familles propriétaires traditionnels de ces terres.

Ce point de vue n'est pas partagé par les leaders paysans qui constatent qu'« *il y a des gens dont les ancêtres avaient la propriété de toutes ces terres et qui aujourd'hui n'ont même pas 50 mètres carrés qu'ils peuvent exploiter. Ces gens sont obligés d'aller travailler pour les « toubabs ». Il y a aussi des fils du terroir expatriés qui veulent investir dans l'agriculture, mais ils ne peuvent pas avoir de terres* ».

¹⁰ Le PDG et principal fondateur de cette société est un ancien employé des Grands Domaines du Sénégal. Il a quitté les GDS pour mettre en place sa propre structure en partenariat avec un investisseur britannique et un autre qui est marocain.

4.3.3 DES RETOMBÉES TOUTE RELATIVES POUR LES POPULATIONS ET LA CR

L'implantation de ces entreprises agricoles présente un certain intérêt pour les populations et les collectivités. Ces investisseurs donnent 5 000 FCFA par hectare pour les frais de bornage et appuient quelques initiatives locales de développement. C'est ainsi par exemple que la SCL a construit des salles de classe dans certains villages de la communauté rurale et a appuyé le village de Démigine pour l'adduction d'eau.

En termes d'emplois, ces entreprises utilisent des contractuels sénégalais (10 au niveau de la STS et 100 au niveau de la SCL) et des journaliers (jusqu'à 500 personnes en période de pointe des travaux agricoles). Ces employés sont utilisés comme ouvriers, chefs d'équipes, contremaitres, tractoristes, chefs de ferme, vigiles et secrétaires. Il n'existe pas de priorité d'embauche pour les populations locales dans le cadre des recrutements. En règle générale, les ingénieurs sont recrutés en Europe et dans des pays comme le Maroc (il n'existerait pas d'offre satisfaisante en ingénieurs sur le marché sénégalais, d'après les dirigeants de ces entreprises).

Pour les élus locaux, l'implantation d'investisseurs étrangers dans la communauté rurale de Diama présente des avantages importants liés à : (i) l'obtention de ressources financières par la communauté rurale (frais de bornage des parcelles) ; (ii) la création d'emplois ; (iii) le transfert de technologies ; (iv) la mise en valeur d'espaces non exploités ou difficilement par les populations (et qui pourraient être rétrocédés plus tard à la communauté) ; et (v) l'appui aux initiatives locales de développement (construction de salles de classe, adduction d'eau, etc.). Le président du conseil rural de Diama estime que: « *Le problème c'est que ces populations qui refusent que l'on donne ces terres-là ne peuvent même pas exploiter les terres dont elles disposent déjà. Si on laisse cela comme ça, des gens peuvent venir pour les leur prendre à des prix dérisoires. Donc il est mieux de donner ces terres à des sociétés qui viennent travailler avec les populations et qui font un investissement qui va revenir de droit à la communauté quand les sociétés vont quitter le territoire. Si on avait aujourd'hui des contrats par exemple avec de grandes sociétés comme CARREFOUR ou CENTRAL CLAIR qui font de l'alimentation ou de l'agrobusiness, on en tirerait beaucoup de profits* ».

Le président du conseil rural déplore le fait que les communautés rurales ne puissent pas tirer profit de l'implantation de ces sociétés privées en prélevant des impôts. Selon lui, « *les sociétés réussissent à avoir des exonérations d'impôts de 10 ans ou plus. Je souhaite qu'elles puissent payer les impôts comme le fait la SOCAS qui verse jusqu'à 70 millions de francs CFA par an. Mais, les sociétés négocient le paiement des impôts au niveau central et versent l'argent dans le guichet unique et cela n'arrange pas les CR* ».

De son point de vue, « *l'on donne les terres trop facilement au Sénégal, alors que tu ne peux même pas avoir un petit lopin de terre en France. Le fait est que les communautés rurales ne peuvent pas en réalité faire autrement. On ne peut pas refuser d'affecter des terres aux investisseurs privés, car c'est l'Etat qui a demandé qu'on donne les terres à celui qui peut les exploiter. Donc, lorsqu'on donne des terres, on est en conformité avec les textes* ».

Au niveau de la communauté rurale de Diama, les entreprises agricoles ne sont pas tenues de soutenir les initiatives de développement. En effet, il n'existe aucun accord ou convention qui leur impose d'apporter une contribution financière aux efforts de développement socio-économique de la communauté rurale.

Ce constat est confirmé par le directeur de la STS qui déclare : « *Quand on me donnait les terres, il n'y avait pas de protocole. C'est à travers les procédures normales et des structures comme l'APIX que j'ai pu obtenir les terres. C'est vrai qu'on recrute les populations locales, mais il n'y a aucune contrainte* ».

Les relations que la SCL entretient avec la communauté rurale sont de la même nature, comme l'indique l'un des dirigeants de cette entreprise. « *Je ne me suis pas engagé formellement et ce que je fais n'est pas un échange de services contre les terres qui m'ont été données. Il n'y a pas de protocole entre le conseil rural et notre entreprise. Les interventions à caractère social ne sont que la conséquence de la réussite de l'entreprise. Lorsque j'ai cherché à obtenir des terres, les gens sont venus me voir avec une liste de besoins du genre on veut une route, de l'électricité, etc. J'ai été très franc avec eux et je leur ai dit que je ne peux pas m'engager à satisfaire tous leurs besoins car je suis un investisseur privé parti sur fonds propres et qui n'a reçu l'aide de personne et je ne sais même pas si ça va marcher ou non. Je*

n'ai pas voulu leur mentir ou leur faire des promesses que je ne pourrais pas respecter. Je leur ai dit que les seules retombées que je pouvais assurer c'était l'emploi ».

Les points de vue des élus locaux et des investisseurs privés ne sont pas partagés par certains leaders paysans : *« on parle de personnel recruté au niveau de la CR, mais moi je pense qu'avec tout ce qu'on a comme surfaces exploitables, l'ambition de nos populations devaient plutôt être de produire pour elles-mêmes au lieu de devenir ouvrier agricole pour quelqu'un d'autre. Le monde rural n'a pas besoin de cela, que des hommes travaillent pour avoir 1000 ou 1500 FCFA par jour, mais bien de travailler et exploiter la terre (...) Dans une zone comme Diama où les gens ne connaissent que l'agriculture, une telle situation demeure incompréhensible ».*

Pour les leaders paysans, les affectations de terres à des entreprises privées entraînent une perte d'espace aussi bien pour les besoins de l'habitat que pour les activités agricoles. Elles débouchent aussi sur une transformation des producteurs locaux en ouvriers agricoles et constituent une perte importante de terres pour l'agriculture familiale. Cette situation conduit à une surexploitation des parcelles familiales avec comme conséquence un appauvrissement des sols.

Un leader paysan déclare à ce propos : *« Ici notre premier problème, c'est la question de l'accès à la terre, avant même la question des équipements agricoles. Les gens veulent cultiver, mais les terres ne sont pas disponibles en quantité suffisante. Ceux qui viennent pour retourner à la terre sont obligés de prendre des lopins de terres que leurs frères restés ici sont en train d'exploiter. Pour ce qui est de la zone Dior, on s'attendait à ce que l'on puisse exploiter certaines parties avec l'après-barrage, mais aujourd'hui, toutes ces terres sont affectées par la communauté rurale à des Européens. Les gens sont là et veulent vraiment travailler. Aujourd'hui, l'eau est effectivement disponible, mais les terres manquent malheureusement ».*

Il convient de souligner que les entreprises agricoles ne se soucient pas des questions de sécurité ni d'autosuffisance alimentaire d'autant que rien au niveau de l'Etat ou des collectivités locales ne les oblige. L'un des dirigeants d'une entreprise privée affirme : *« pour*

ce qui est de la sécurité alimentaire, je pense que tout cela est trop politique. Je pense que je participe déjà largement à la sécurité alimentaire de façon indirecte. On crée une richesse qui permet de donner des salaires aux gens qui vont acheter de la nourriture. La vocation de ma société, c'est l'exportation, le but de ma société n'est pas de développer le Sénégal ».

Aucune obligation n'est faite aux entreprises agricoles de participer aux initiatives de développement local et il n'existe aucun accord ou convention qui leur impose quoi que ce soit sur ce plan. Les dirigeants des 2 sociétés que nous avons rencontrés confirment cette absence d'obligation à leur endroit. Le directeur de la STS souligne ainsi : *« Quand on me donnait les terres, il n'y avait pas de protocole. C'est à travers les procédures normales et des structures comme l'APIX que j'ai pu obtenir les terres. C'est vrai qu'on recrute les populations locales dans notre personnel, mais il n'y a aucune contrainte ».*

C'est à peu près les mêmes propos qui ont été tenus par la SCL quand son PDG avance : *« Je ne me suis pas engagé formellement et ce que je fais n'est donc en rien un échange contre les terres qui m'ont été données. Il n'y a pas de protocole et je n'aurais jamais accepté une chose pareille, le social n'est qu'une conséquence de la réussite de l'entreprise ».*

4.4 CONCLUSION PARTIELLE SUR LES ETUDES DE CAS

Cette étude de cas porte sur deux entreprises agricoles qui ont le statut de société franche d'exportation et qui sont par conséquent exonérées de TVA et de taxes douanières. Ces entreprises ont obtenu des terres en introduisant des demandes auprès du conseil rural avec un projet d'investissement. Elles ne produisent pas pour le marché local et leurs produits sont destinés au marché européen.

En termes de retombées pour les collectivités et les populations locales, elles font travailler une centaine d'employés permanents et quelques 500 ouvriers agricoles journaliers. En outre, ces entreprises paient à la communauté rurale 5000 FCFA par hectare pour les frais de bornage et soutiennent quelques initiatives locales de développement avec la construction de salles de classes et l'appui à l'adduction d'eau potable. Ces retombées donnent satisfaction aux élus locaux. Toutefois, les populations locales et les organisations paysannes relativisent l'impact de ces retombées et considèrent que l'arrivée des investisseurs privés entraîne une spoliation des terres.

Cette étude sur les acquisitions foncières à grande échelle au Sénégal a permis de dégager quelques caractéristiques du phénomène, tel qu'il se déroule au Sénégal. Plusieurs points méritent à ce titre d'être soulignés.

Ces acquisitions semblent davantage concerner les acteurs nationaux (61% des superficies recensées) que les acteurs étrangers (39% des superficies). Il convient de noter que ces affectations sont de taille très variable (de 100 ha à 80 000 hectares) et que les superficies les plus importantes sont souvent attribuées à des investisseurs étrangers.

Les affectations de terres sont généralement liées à des projets de production agricole à visée alimentaire (produits maraîchers, riz) ou énergétique (Jatropha, canne à sucre). Un seul projet a été recensé dans un domaine autre que le secteur agricole (projet touristique dans la zone de Kédougou). Ces projets semblent pour la plupart liés à un comportement opportuniste d'acteurs nationaux ou étrangers, suite aux programmes nationaux lancés par le chef de l'Etat (GOANA, programme biocarburants). En d'autres termes, il n'y a pas toujours une réelle mise en valeur des terres affectées aux investisseurs privés.

Les études de cas menées dans la vallée du fleuve Sénégal montrent les difficultés que rencontrent les populations locales qui veulent tirer un avantage de l'arrivée d'investisseurs dans leurs terroirs. En effet, les enquêtes menées ont montré qu'il était souvent difficile pour les populations de trouver un emploi (il n'y a pas de politique de recrutement préférentiel auprès des populations locales), ou de bénéficier d'un transfert de technologies et de savoir-faire, alors que ces deux éléments sont souvent mentionnés comme des avantages potentiels liés au développement de l'agro-business.

Cette situation suscite des interrogations sur les conséquences potentielles des acquisitions de terres à vaste échelle si les affectations se poursuivent au rythme actuel. Notre étude indique que plus de 400 000 ha ont déjà fait l'objet d'attributions sur les 1 400 000 ha de réserves foncières disponibles. A cette vitesse, le Sénégal risque de ne plus disposer d'ici quelques années des superficies nécessaires au développement de son agriculture, d'autant plus que ce sont les zones à plus fort potentiel et où l'eau est facilement accessible qui font l'objet de ces affectations.

Il conviendrait d'étudier de manière plus précise les conséquences de ces affectations sur l'accès de certaines catégories sociales à la terre (femmes, jeunes, migrants, pasteurs, etc.) Lorsque toutes les superficies disponibles au niveau d'une communauté rural sont affectées, c'est la gestion locale du foncier et les équilibres entre populations, et secteurs d'activités qui sont bouleversés. Les conséquences n'en sont pas immédiates, mais doivent faire l'objet de toutes les attentions requises.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale, 2010, *Rising Global Interest in Farmland. Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits ?* 164p

Benkahla A., Faye J., Touré O. Seck S.M., Ba C.O., 2011, *Les organisations paysannes sénégalaises dans le processus de réforme foncière*, Initiative Prospective Agricole et Rurale, 69 pages

Brondeau. F, 2010, *Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines. Réflexions sur le dernier avatar des politiques agricoles post coloniales*, in Echo Géo N°10 Septembre/Novembre 2010. 12 Pages.

Centre d'analyse stratégique, 2010, *Analyse pour des investissements agricoles responsables dans les pays les moins avancés et les pays en développement*. In La Note de veille N°182, 12 pages.

Comité technique « Foncier et développement », 2010, *Les appropriations de terres à grande échelle : analyse du phénomène et propositions d'orientations*, 56 pages.

Coordination Sud (Solidarité Urgence développement), 2010, *Agriculture familiale et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud*, Etudes et analyses, 131 pages.

D'Aquino P., Seck S. M. Seck, Cissoko A., 2000 : *De l'irrigation administrée à une gestion concertée du territoire : le Plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS), une démarche pour une évolution des modes de prise de décision*. In *Pour un développement durable de l'agriculture irriguée dans la zone soudano-sahélienne – Sénégal, Mali, Mauritanie, Niger* Sénégal-, Editions PSI/WECARD-CORAF, Dakar, juin 2000, p 358 – 374.

Document de positionnement de la France, 2010 : *Appropriations de terres à grande échelle et investissement agricole responsable. Pour une approche garante des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire et du développement durable*. 8 pages.

Enda Pronat, 2010, *Accaparement des terres et avenir de l'agriculture familiale*, Actes d'atelier, 24 pages.

IPAR, 2010, *Gestion du foncier au Sénégal : Etat des lieux, enjeux et débats*, Actes d'atelier, 42 pages

SOS Faim, 2010, *l'accaparement des terres, vers une nouvelle forme de métayage. Etat des lieux de la situation*. Note de synthèse

Touré O., Seck S.M., Ba C.O., Benkahla A., 2010, *Acquisitions de droits fonciers à grande échelle au Sénégal. Etat des lieux préliminaire et interrogations.* (soumis à publication)

Troy B., 2010, *Office du Niger : quelles réalités entre accaparement des terres et développement agricole*, FARM, 11 pages.

ANNEXE 1 : ARTICLES DE PRESSE CONSULTÉS POUR LA REVUE DOCUMENTAIRE

APS, *Agirculture à Nioro. Les jeunes de Saboya réclament des moyens pour l'exploitation de la vallée.* In Sud Quotidien du 24.05.2008

APS, *Agriculture. Le plan Reva offre une nouvelle opportunité d'affaires, assure Hamath Sall.* In Le Matin du 02.04.2009

APS, *Plan REVA. Une nouvelle voie pour le développement du pays, selon Farba Senghor.* In Le Soleil du 25.07.2006

APS, *Production de biocarburant Un recours pas mûrement préparé, selon Moubarack Lô.* In Le Soleil du 04.01.2007

APS, *Salon international de l'agriculture, l'énergie verte en vedette.* In Le Matin du 03.03.2007

APS, *Salon international de l'agriculture de Paris. Le plan REVA objet d'une conférence.* In Le Soleil du 06.03.2007

Ba Lamine, *Sédhiou / commune de Medina Wandifa, La gestion du domaine foncier divise l'équipe du conseil municipal et les populations détentrices de grandes surfaces.* In Le Matin du 28.04.2010

Ba Oumar Ngatty, *Diourbel - Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance. La région fixe ses objectifs.* In Le Soleil du 09.05.2008

Ba. Mohamed, étudiant au Département de Géographie/UCAD, *Contribution: Le foncier, l'élevage et la Goana Mohamed BA.* In Le Quotidien du 19.08.2008

Barbier Gabriel, *Communauté rurale de Mbane. Le manque d'eau, contrainte majeure dans la mise en œuvre de la Goana.* In Walfadjri l'Aurore du 26.08.2008

Barbier Gabriel, *Les champs de la zone de Diama en danger.* In Walfadjri l'Aurore du 19.09.2008

Barbier Gabriel, *Malick SARR (DG de l'agence du plan Reva). La Goana est sous-tendue par une bonne mise en œuvre du plan Reva».* In Walfadjri l'Aurore du 07.05.2008

Barbier Gabriel, *Mise en œuvre de la GOANA. Les inquiétudes des acteurs et techniciens de l'environnement.* In Walfadjri l'Aurore du 29.04.2008

Barbier Gabriel, *Solution à l'émigration clandestine. Farba Senghor propose le projet Reva.* In Walfadjri l'Aurore du 26.05.2006

Barbier Gabriel, *Distribution des terres à Dagana. Les populations du Walo dénoncent 'le pillage organisé.* In Walfadjri l'Aurore du 04.11.2008

Barro Mouhamadou Lamine, *Gestion foncière à Kédougou. Populations et autorités locales à couteaux tirés.* In Le Matin du 24.09.2008

Barro Mouhamadou Lamine, *Gestion foncière à Kédougou. Populations et autorités locales à couteaux tirés.* In Le Matin du 24.09.2008

Barry Moustapha, *Interview de Mme Fatou Gaye Sarr, Commissaire du Stand du Sénégal au Salon international de l'agriculture de Paris.* In Walfadjri l'Aurore du 24.03.2007

Dabo Bacary, *Exploitation de biocarburant : Le programme spécial soumis à l'appréciation du secteur privé.* In Sud Quotidien du 28.10.2006

Diagne Mb. K. *Caravane autour de la GOANA. Revisiter la loi sur le Domaine national.* In Le Soleil du 18.08.2008

Diallo Abdoulaye *La GOANA-KOLDA, les emblavements ont atteint 1025 ha.* In Le Soleil du 19.08.2008

Diallo Boucar Aliou, *Autosuffisance - Concertation à Diourbel. La Goana et les conditionnalités des acteurs.* In Le Quotidien du 09.05.2008

Diallo Boucar Aliou, *GOANA: Alors que les paysans cherchent des terres, L'Isra offre 100 ha à Aïda Mbodji.* In Le Quotidien du 30.06.2008

Diallo Boucar Aliou, *Diourbel - Déroute d'une campagne. Les limites de la Goana en question.* In Le Quotidien du 27.02.2009

Diallo Ibrahima, *Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance. La jeunesse dans le vent.* In Sud Quotidien du 26.04.2008

Diallo Papis, *Revalorisation de la filière sésame. Plus de 2 600 ha seront cultivés à Sédhiou, avec l'appui des Chinois.* In Walfadjri l'Aurore du 01.07.2008

Diallo Thierno, *Diaspora- Tournée de Aminata Lô sur la Goana. Les émigrés de France dubitatifs sur la disponibilité des terres.* In Le Quotidien du 18.06.2008

Diaw Ibrahima, *Subvention aux producteurs d'arachide. Aliou Dia livre les recettes de la sécurisation.* In Walfadjri l'Aurore du 15.10.2009

Diaw Ibrahima, *Développement du secteur agricole. Pour une application de la loi agro-sylvo-pastorale*. In Walfadjri l'Aurore du 27.03.2008

Diaw Ibrahima, *Interview: Dr Macoumba DIOUF (Directeur Général de l'ISRA)*. In Walfadjri l'Aurore du 05.10.2007

Diaw Ibrahima, *Lutte contre la faim en Afrique de l'Ouest, la réponse par la relance de la culture du sorgho*. In Walfadjri l'Aurore du 21.11.2007

Diaw Ibrahima, *Pour résorber le déficit énergétique, le patronat s'investit dans la production d'énergies alternatives*. In Walfadjri l'Aurore du 27.11.2007

Dieng Cheikh, *Dossier: bassin de l'Anambé. Une production record de 10 000 t de riz*. In Walfadjri l'Aurore du 03.12.2007

Dieng Cheikh, *Grande Offensive Agricole. Les jeunes de Vélingara dénoncent l'absence de mesures d'accompagnement*. In Walfadjri l'Aurore du 19.08.2008

Dieng Sidy, *Projet agricole de Keur Thione Sarr. Les paysans mettent à disposition 850 ha de terre*. In Walfadjri l'Aurore du 13.07.2008

Dieng Sidy, *Transparence dans la gestion foncière. Cinq pays ouest-africains se penchent à Mbour sur la question*. In Walfadjri l'Aurore du 13.09.2008

Dièye Mamadou Lamine, *Journée de réflexion de la SAED. Le foncier rural passé au peigne fin*. In Sud Quotidien - 01.05.2007

Dione Babacar *Interview: Mme Awa Ndiaye, ministre de la Famille de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance*. In Le Soleil du 22.04.2008

Diop fatou , *Gestion foncière et forestière: 100ha demandés par les mourides installent la polémique* in Le matin du Mardi 8 Juin 2010.

Diop Samba, *Biocarburants - Nouvelles perspectives. La Css met du sucre dans les moteurs*. In Le Quotidien - 27.04.2007

Diop Samba, *Pastoralisme- Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, les éleveurs ne veulent pas être laissés en rade*. In Le Quotidien - 14.02.2006

Diop Soro et Sakho Bocar, *Dossier: Plan - lutte contre les risques de famine ou de disette Abdoulaye Wade sort son Goana*. In Le Quotidien du 19.04.2008

Diouf Yacine, *Meilleurs accès à la terre et aux ressources de base. La Fao propose des réformes agraires.* In Le Matin du 03.03.2006

Diaw Malick, *Tryptique... Avec Jacques Faye, spécialiste du monde rural.* In Sud Quotidien du 22.03.2006

Dossier: *Agriculture urbaine dans les Niayes. Entre spéculations foncières et problèmes d'accès à l'eau.* Interview: Moussa SY, Chargé de programme à l'Institut africain de gestion urbaine (Iagu), Coordinateur régional du Réseau Francophone pour l'Agriculture Urbaine en Afrique de l'Ouest et du Centre (Rfau/Aoc). In Le Quotidien - 29.05.2007

Fall Abdoulaye, *Kaolack/ politique du foncier dans le secteur agricole. Une question que l'Etat peine à résoudre.* In Sud Quotidien du 22.10.2008

Fall Abdoulaye, *Difficultés dans l'affectation des terres pour la GOANA. Les libéraux de Nioro accusent l'opposition.* In Sud Quotidien du 16.06.2008

Fall M. Cheikh, *Gestion foncière à Kédougou 80 000 ha de terres seraient octroyés à un espagnol,* In Sud Quotidien du 16.06.2008

Fall Madior, *Question d'actualité : Bamba Ndiaye exige toute la vérité sur la Goana.* In Sud Quotidien du 07.07.2008

Fall Meïssa B, *Interview: Jacques Faye.* In Le Témoin du 23.04.2008

Fall Meïssa. B, *Interview: Samba Gueye, Président du Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR), à propos du GOANA.* In Le Témoin du 23.04.2008

Fall. A, *Etudes: forte pression sur le foncier et les ressources en eau, vulnérabilité de l'écosystème Sos pour les Niayes !* In Le Quotidien du 16.07.2008

Faye Dialigué, *REVA - L'Agence décline ses ambitions. 18 fermes à établir en un an.* In Le Quotidien du 05.03.2008

Faye Ibrahima Lissa, *La GOANA pour résoudre la crise de l'agriculture. Wade livre la terre.* In Sud Quotidien du 19.04.2008

Faye Jacques, *Contribution: GOANA ou les mirages de l'abondance Une initiative indispensable.* In Sud Quotidien du 24.04.2008

Faye Paul Diène, *Malicounda - Gestion de la communauté rurale. Le foncier, facteur (dé)stabilisateur*, In Le Quotidien du 24.10.2008

Faye Simon, *En conférence à l' Endss. La Goana va conduire à une révolte paysanne, prédit Jacques Faye*. In Le Quotidien du 19.05.2008

Faye Simon, *Riz- Une zone aux potentialités largement inexploitées. Le Oualo veut devenir le grenier du Sénégal*. In Le Quotidien - 05.05.2008

Faye Sombel, *Flambée des prix des denrées alimentaires, la faute aux biocarburants, selon la Banque mondiale* Sud Quotidien du 05.07.2008

Faye. P. Mbar, *Pour une gestion transparente du foncier. Les Nations unies et Enda en ordre de bataille*. In Walfadjri l'Aurore du 10.09.2008

Gaye Ndakhté M, *Interview: Baidy AGNE (Président du Cnp)*. In Walfadjri l'Aurore du 09.05.2008

Gaye Ndakhté M. *GOANA. Le Cncr rejette l'initiative de Wade*. In Walfadjri l'Aurore du 31.05.2008

Gaye Ndakhté. M, *Energies renouvelables, biocarburants. Une loi d'orientation va réglementer le sous-secteur*. In Walfadjri l'Aurore du 17.04.2008

Gomis Justin, *GOANA - Rencontre avec des jeunes au stade Marius Ndiaye. Wade livre des sacs...de promesse*. In Le Soleil du 26.04.2008

Guelro Eric, *Pour la mise en oeuvre du plan Reva, Farba Senghor attend l'implication de tous*. In Le Matin du 24.07.2006

Guelro Éric, *Pour la réussite du Plan REVA. Les ruraux prennent le train en marche*. In Le Matin du 06.09.2006

Gueye Mamadou, *Agriculture. Farba Senghor présente le plan Reva aux partenaires*. In Le Soleil du 23.12.2006

Gueye Mohamed (Chef du « desk » économie au journal Le quotidien), *Les paysans sénégalais contre la cession de leurs terres* in défis Sud n°89 Bimestriel Juin-Juillet2009.

jeuneafrique.com, *Crise alimentaire, biocarburants et subventions sur la sellette au sommet de la Fao*. In Walfadjri l'Aurore du 04.06.2008

Justin GOMIS, *GOANA- Engagements multiformes. Les opérateurs économiques soutiennent l'initiative présidentielle.* In Le Quotidien - 21.05.2008

Kamara Abdoulaye et Coly El Hadj, *Bassin de l'Anambé - Faute de gasoil pour irriguer les cultures de contre – saison. Le plan Reva en panne sèche.* In Le Quotidien du 16.01.2007

Kane Abdou, *Grande offensive agricole de Wade. Les élus locaux adhèrent, mais refusent de céder leurs terres.* In Walfadjri l'Aurore - 26.05.2008

Kane Abou, *Affectation des terres pour la GOANA. Ousmane Masseck Ndiaye met en garde les Pcr.* In Walfadjri l'Aurore du 26.05.2008

Kane Abou, *Goana dans le Fouta. Les femmes de Cas-Cas à la pointe du combat.* In Walfadjri l'Aurore du 16.07.2008

Kane Abou, *GOANA. Les femmes de la vallée demandent à être impliquées.* In Walfadjri l'Aurore du 13.05.2008

Kane Abou, *Réalisation du plan REVA. L'Etat injecte plus 13 milliards dans l'achat du matériel agricole.* In Walfadjri l'Aurore du 06.11.2006

Kane Safiétou, *Biocarburants - Culture intensive et alimentation : les risques pour les petits producteurs.* In Le Quotidien - 24.04.2008

Kane Safietou, *Dialogue - Après les explications de Farba Senghor. Le Cncr embrasse le plan Reva.* In Le Quotidien du 06.09.2006

Kane Safiétou, *Dossier: stratégies - Divergences avec les politiques de l'Etat. La Sca et le plan Reva descendus en flammes.* In Le Quotidien - 09.08.2006

Konté Mame Aly *Terre de marabout ou terre de la République, Wade veut-il une nouvelle réforme agraire ?* In Sud Quotidien du 12.04.2007

Le Matin du 15.07.2008, *Randonnée à Cas-Cas dans l'Île A-Morphil. Awa Ndiaye réclame de terres pour la Goana*

Lo Saliou Fatma et Fall Samba Oumar, *Plan REVA et gestion des terres. Création de Domaines Agricoles Partagés en 2009.* In Le Soleil du 23.08.2008

Lo Saliou Fatma Dossier : *Réinsertion des refoulés de Ceuta et Melilla. Un projet de 3.5 milliards pour leur fixation.* In Le Soleil du 09.11.2005

Lo Saliou Fatma, Campagne pour l'autosuffisance alimentaire à Saint-Louis. Plus de 42000 ha à la Goana. In Le Soleil du 20.06.2008

Lô Saliou Fatma, *Dossier: Ministère de l'agriculture, des biocarburants et de la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur les biocarburants.* In Le Soleil - 07.12.2006

Lo Saliou Fatma, *Goana. Saint-Louis a tous les atouts pour être la locomotive.* In Le Soleil du 03.06.2008

Lô. Saliou Fatma, *Campagne pour l'autosuffisance alimentaire à Saint-Louis Plus de 42000 ha à la Goana.* In Le Soleil - 20.06.2008

Mane Bacary Domingo, *Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance. La Cap 21 met sur la table 20 mesures complémentaires.* In Sud Quotidien du 30.04.2008

Mbengue Ousmane, *Agence nationale du plan Reva. Le premier domaine agricole partagé sera réalisé à Thiepp.* In Le Soleil du 29.04.2010

Mbengue Ousmane, *Ferme pilote de Keur Momar SARR. L'Ankar relève le défi de la gestion.* In Le Soleil du 03.10.2007

Mbengue Ousmane, *Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance. Louga offre de réelles potentialités.* In Le Soleil du 09.06.2008

Mbodj Adama, *Campagne agricole 2010-2011 dans la région de Dakar. L'obstacle de la pression sur le foncier.* In Le Soleil du 09.04.2010

Mbodj Adama, *Dossier : Cap sur la sécurité alimentaire. Me Wade déroule le plan «Goana».* In Le Soleil du 19.04.2008

Mbodj Babacar, *Mise en œuvre de la GOANA. Les objectifs assignés à la région de Diourbel.* In Walfadjri l'Aurore du 07.05.2008

Ndiaye Ibrahima, *Après le réseau des femmes en agriculture biologique de Thiès, L'Anapes réclame 300 hectares dans chaque communauté rurale du projet Goana.* In Le Matin du 08.07.2008

Ndiaye Ibrahima, *Agriculture. « Le plan rêva s'est trompé de cible ». Tel est le point de vue de M. Bassirou Diongue. Le président de l'Aumn.* In Le Matin du 09.01.2007

Ndiaye Ibrahima, *Dossier: Probables privatisation des terres par l'état Crainte chez les paysans et éleveurs de Keur Mousseu.* In Le Matin du 24.10.2008

Ndiaye Ibrahima, *Dossier: Probables privatisation des terres par l'état. Crainte chez les paysans et éleveurs de Keur Mousseu.* In Le Matin du 24.10.2008

Ndiaye Ibrahima, *Keur Thione Sarr dans le département de Tivaouane. Une zone d'expérimentation de la Goana avec 5 tonnes de semences.* In Le Matin du 11.07.2008

Ndiaye Ibrahima, *Amath SALL sur le problème foncier « Il n'a jamais été question d'exproprier les terres des paysans pour les donner à d'autres ».* In Le Matin du 26.05.2008

Ndiaye Ibrahima, *Amath Sall sur le problème foncier. « Il n'a jamais été question d'exproprier les terres des paysans pour les donner à d'autres »* in Le Matin du 26.05.2008

Ndiaye Ibrahima, *Interview: Trois questions (3) à la Présidente du Réseau des femmes en agriculture biologique. Le réseau réclame des terres à la Goana.* In Le Matin du 30.06.2008

Ndiaye Ibrahima, *La loi sur le domaine national doit être radicalement changée. Interview de Jacques Faye* in Le Matin 10.10.2007

Ndiaye Ibrahima, *Pour une modernisation de l'élevage. Le Sénégal tend vers l'adoption d'un code pastoral* du Le Matin du 16.06.2007

Ndiaye Mamadou Aïche, *Saint-Louis : gestion foncière, les éleveurs de Louga et de Saint-Louis s'impliquent.* In Le Soleil du 01.02.2006

Ndiaye Oumar, *Mise en oeuvre de la GOANA. Le Front populaire s'engage par des actions concrètes...* In Le Soleil du 08.05.2008

NETTALI, *La Goana ne diminuera pas la pauvreté, selon le sociologue rural Jacques Faye.* In Le Matin du 16.05.2008

Niang Amadou Diagne, *Podor- le Ministre de la jeunesse et de l'emploi des jeunes à Dodel. Les jeunes adhèrent à la Goana.* In Le Soleil du 11.07.2008

Nzalé Jean, *GOANA : La Direction de l'Aménagement Territoire à pied d'oeuvre* Le Soleil du 08.07.2008

Pana, *Réalisation de pôles agricoles. Financements espagnol et marocain pour le Plan Reva au Sénégal.* In Le Matin du 05.05.2008

Pana, *Développement de micro-projets dans le cadre du plan REVA. L'Espagne accorde 13 milliards Cfa au Sénégal.* In Sud Quotidien du 06.12.2006

Sadio Boubacar Demba, *Conception du Plan REVA. Les partenaires de la Banque Mondiale émettent des réserves.* In Le Matin du 23.12.2006

Sadio Moussa, *Emigration clandestine zéro. Le Plan Retour vers l'agriculture est la solution, estime Me Wade.* In Le Soleil - 12.09.2006

Sadio Moussa, *Emigration clandestine Zéro : le plan Retour vers l'agriculture est la solution, estime Me Wade. Le Plan Retour vers l'agriculture est la solution, estime Me Wade.* In Le Soleil du 12.09.2006.

Sadio Seydou Prosper, *Bonne gouvernance et gestion du foncier. Les acteurs au développement plaident pour une gestion paritaire de la terre.* In Le Soleil - 30.04.2010

Sambe Fara, *Autosuffisance alimentaire et énergétique, le Sénégal à l'école du succès israélien.* In Le Soleil du 27.04.2010

Sambe Fara, *Retour sur l'interview de Me WADE. La Goana en questions...concrètes.* In Le Soleil du 20.05.2008

Sane Idrissa Macky Sall, Premier Ministre: le plan Reva a pris son envol. In Le Soleil du 20.07.2006

Sane Idrissa, *Plan REVA dans le bassin de l'Anambé. Objectif : 300 000 tonnes de riz cette saison.* In Le Soleil du 24.07.2007

Sarr Amadou (charge de mission à la présidence de la république), *Contribution: Les fondements objectifs de la Goana.* In Le Matin du 15.07.2008

Siby Bemba Ibn Younoussou, *Question de la propriété foncière agricole. L'équation à plusieurs inconnus pour les investisseurs.* In Sud Quotidien du 23.04.2010

Sidibé Pape Demba, Tamba : *Campagne de lutte contre la faim par l'accès des femmes à la terre.* In Le Soleil du 27.06.2007
Diaw Ibrahima, *Conflits entre éleveurs et agriculteurs. Vers une solution durable.* In Walfadjri l'Aurore du 16.07.2007

Sidy Abdoulaye, *Dossier: Gestion foncière et urbanisme au Sénégal. Dakar, la vitrine de l'hypertrophie nationale.* In Walfadjri l'Aurore du 03.01.2010

Sonko Mamanding Nicolas, *Dossier : Plan REVA. L'apport du secteur privé sollicité.* In Walfadjri l'Aurore du 14.10.2006

Soumaré Hadjibou, *Déclaration de politique générale*. In Le Soleil du 18.09.2007

Sow Asse Bahaid, *Faisabilité - Nécessité de spécialisation. Le Reva doit s'appuyer sur la formation*. In Le Quotidien du- 23.12.2006

Sow Asse Bahaid, *Plan REVA - Présentation aux partenaires au développement . Les bailleurs unis contre le rêve*. In Le Soleil du 23.12.2006

Sow Babacar , Sy Mamadou et Barro Mahamadou Lamine. *Dossier: Problèmes de gestion des terres dans plusieurs localités. La Goana se heurte à ses premières difficultés et soulève l'ire des populations*. In Le Matin du 02.07.2008

Sy Mamadou, *Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Podor s'engage et veut être la locomotive*. In Le Matin du 15.05.2008

Sy Mamadou, *Production de biocarburant au Sénégal, Me Abdoulaye Wade inaugure la première usine de bioéthanol*. In Le Matin - 01.12.2007

Tamba Boubacar, *Pour une évaluation sans complaisance Tambacounda - Goana et sécurisation de leur terres*. In Sud Quotidien du 18.10.2008

Tamba Boubacar. *Pour une évaluation sans complaisance Tambacounda - Goana et sécurisation de leur terres*. In Sud Quotidien - 18.10.2008

Tasse Etienne, *En Afrique les carburants et biocarburants font flamber les prix*. In Walfadjri l'Aurore du 12.04.2008

Taye Abdoulaye, *Contribution Goana : une réaction opportune*. In Le Soleil - 24.04.2008

Thiam Abdoulaye, *Conseil national de développement des collectivités locales. Me Wade invite les élus à accompagner la Goana*. In Le Soleil du 24.04.2008

Thiam Abdoulaye, *Goana : Le Cncr émet des réserves*. In Le Soleil - 31.05.2008

Thioubou Mame Woury, *Foncier. Les femmes victimes des traditions*. In Le Quotidien du 04.11.2009

Thioubou Mame Woury, *Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale. Le foncier, véritable nœud du problème*. In Le Quotidien du 09.08.2007

Wade Ousseynou, *Litige foncier à Bayé 125 ha de terres arrachées aux populations locales*. In Le Matin du 22.04.2010

Yaffa Alpha, GOANA. 33 villages de Kabendou s'engagent derrière Me Wade. In Le Matin du 13.05.2008

Zarour Denise D. *Affectation de terre à Diannah. Keïta à l'école de la Goana.* In Sud Quotidien du 30.05.2008

ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPAUX SITES INTERNET VISITES

www.revues.org

www.fondation-farm.org

www.foncier-developpement.org

www.hubrural.org

www.grain.org

www.farmlangrab.org

ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES ENQUETÉES

COMMUNAUTE RURALE DE KAYMOR

PCR Ablaye Cissé, PCR de Kaymor

Codé Ndiaye, ex PCR de Kaymor Codé

Amadou Diaw, conseiller rural Président du PENCC MI

Moustapha Ndiaye président du CLCOP

Kéba Ardo Kébé président de la commission domaniale

COMMUNAUTE RURALE DE DIAMA

Aliou Sow, PCR

Alioune Diop, président de la commission agriculture du conseil rural

Alioune Gueye, secrétaire générale de l'union locale de Thilène

Le Président de l'union locale de Thilène

Michaël Laurent, PDG SCL

Rocco Racioppo, directeur administratif STS

Ndiaga Faye, secrétaire général UGMD

Birama Fall, Ascom

COMMUNAUTE RURALE DE NGNITH

Diné Pouye, Ascom

Président de l'Asescaw

Président de la commission domaniale

Monsieur Kane, représentant de la SAED

COMMUNE DE ROSS BETHIO

Alhousseynou Sow, président commission domaniale et ex président commission domaniale de l'ancienne CR de Ross Béthio

Oulèye Diop, secrétaire et ancienne ASCOM de la communauté rurale de Ross Béthio

Sous préfet

COMMUNAUTE RURALE DE DAROU KHOUSSOUSS

Bassirou Fall, vice PCR

Ch. Marianne Boye, président de la commission domaniale

Aïda Cissé, présidente ULGF

Abib Fall, président CLCOP

Abdoulaye Bitèye, représentant de l'Ancar

ASCOM

Président de la commission environnement de la CR

Mbaye Faye, UGPN (Union générale des producteurs des Niayes)

Ndack, UGPN

Nogaye, UGPN